

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 mars 2025 à 19 h

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20.01.2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 20.01.2025

Huit l'approuvent (Edmond MARI, Edmond MARI représentant Emmanuel MARTINEZ, Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Françoise DALBERA, Bruno CAILLER) et sept ne l'approuvent pas (Nicolas BAILET, Nicolas BAILET pour Jean-Claude GALLIANO, Catherine BAUDINO, Harley BASILE, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA, Julien MAÏSSA)

Droit de préemption urbain

Six membres du conseil municipal (Nicolas BAILET, Catherine BAUDINO, Harley BASILE, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA, Julien MAÏSSA) ayant quitté la séance, le quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est en nombre insuffisant pour délibérer et ce sujet est renvoyé à une date ultérieure

Acquisition terrain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'une offre de vente de la parcelle cadastrée section C numéro 163, au lieu dit La Madone, rue des Barbets, d'une contenance de 97 m², pour un montant de 16 500€

Cette parcelle se trouvant dans un emplacement stratégique, en cœur de village, il propose au conseil municipal de l'acquérir afin d'être incluse dans le futur aménagement de cœur de village, se situant à proximité de la parcelle C numéro 166 en cours d'acquisition, et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tout document relatif à cette acquisition.

Il précise que les frais d'acte sont estimés à 1 500€ à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix d'acquérir la parcelle cadastrée section C numéro 163, située au lieu dit la Madone, pour un montant de 16 500€ et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Antenne relais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise CIRCET qui propose des services aux infrastructures télécoms fixes et mobiles a sollicité l'implantation d'une antenne relais 4 G fixe de 30 m de hauteur plus la flèche sur une parcelle communale, cadastrée section B numéro 373, route de Casternou, afin d'améliorer la desserte sur le quartier des Tourrettes.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que cette implantation couvrirait les besoins d'un opérateur unique, cette implantation se situe à proximité d'une ligne haute tension, la parcelle se trouve en zone Ebc au plan local d'urbanisme, l'accès par une piste et l'implantation créeraient un impact environnemental, l'opérateur refuse de masquer l'antenne par un arbre factice, le sondage effectué auprès des clients de l'opérateur au quartier des Tourrettes démontre une desserte irrégulière

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix de s'opposer à l'implantation d'une antenne relais sur la parcelle communale

Questions diverses

- Tâche d'humidité au niveau du Cercle :

Elle s'estompe. Rien à voir avec l'appartement du dessus. C'est la colonne de voie descendante qui s'est fissurée. Demain, l'entreprise vient pour réparer avec chemisage de la colonne. C'est la colonne descendante qui vient sur une colonne du Cercle. Une entreprise est déjà venue. On change la canalisation descendante et la connexion.

- Logement studio :

Pas loué. Celui d'à côté vient d'être libéré. On va mettre les logements en location mais on s'est dit qu'il serait possible de le louer à un ou une secrétaire. Nous avons lancé une opération de recrutement avec France Travail. Quarante candidats ont été sélectionnés, dix sont venus sur place et une a été choisie mais n'est pas intéressée par l'appartement. Sur les huit personnes passées, la plupart remercient de leur passage.

Pour le nouveau souffle, il y a des spécialistes de management.

Il y a beaucoup de problèmes pour garder les personnes. Les huit personnes n'étaient pas adaptées au poste.

Pour la location des appartements, si la personne correspond au poste et souhaite rester, nous savons qu'elle ne veut pas de l'appartement et nous pouvons alors le mettre en location.

L'épicerie ne souhaite plus louer le studio.

On attend le recrutement de la secrétaire de mairie.

Il n'a pas été communiqué par e mail.

- Sécurité routière :

Le chauffard du quartier des Tourrettes. Monsieur le Maire en a convoqué plusieurs.

- L'école :

L'extension : la commission départementale se réunit à la mi-mars. Apparemment, le dossier sera présenté et on aura toutes les subventions.

Problème de montée d'effectif : Monsieur le Maire a sollicité une réunion entre l'Inspection d'Académie et les enseignants pour la rentrée prochaine. Une date doit être proposée. Madame l'Inspectrice a des soucis de santé et ce sera peut être Monsieur OLLIVIER. On risque de passer à 110 élèves. Du coup quelles solutions ? moyens humains et moyens espaces ? Monsieur le Maire répond que s'il demande cette réunion, c'est pour anticiper. Nous ne sommes pas dans une configuration d'une ouverture de classe (avant l'augmentation). C'est pour cela que Monsieur le Maire a demandé une réunion. Le nouveau souffle indique que pour le CP/CE 1, classe à 24, aujourd'hui cela ferait une classe à 27. Il va falloir pousser pour une création de classe comme au plan d'Ariou.

Monsieur le Maire indique que c'est pour cela qu'il a demandé une réunion, s'il y a création de classe, il y a création de poste d'agent. Jeudi il y a le conseil de classe.

Le nouveau souffle indique qu'il faut une ATSEM pour 30 et ½ ATSEM pour les CP/GS Tourrette-Levens a une ATSEM par classe de 23 élèves, Contes a une ATSEM pour 27 élèves avec simple niveau et Bendejun 1 ATSEM

Monsieur le Maire rappelle les propos de Monsieur OLLIVIER. Cela fait partie des interrogations de la prochaine réunion, par rapport aux besoins et au fonctionnement, pas de retour de la direction

Il faut mesurer l'espace des classes au vu de la montée des effectifs

Dans le projet, les classes sont spacieuses. Dès que l'on a la dernière subvention il sera lancé les offres.

Un compte rendu de la réunion sera fait.

- Les travaux en face le portail :

Fin des travaux. Cela devrait être terminé pour le carnaval, le câble doit être retendu.

Le compteur est toujours sous tension. Monsieur BAILET va saisir la préfecture.

- Ecole :

S'il n'y a pas besoin de classe supplémentaire, cela remet-il le projet en question ?

Non, cela ne remet pas en cause le projet de l'école

- Abri bus : 17 mars création et remplacement même si ce n'est pas la même chose.

Cœur de village : la DP va être déposée. Je n'ai pas de date précise. Il n'y a pas de retard. Le local technique va être transféré dans les locaux achetés par la Métropole.

Votre demande alertant sur les problèmes des propriétaires : cette saisine de la Métropole est curieuse. Les problèmes d'un propriétaire ne vont pas impacter la vente. Ce n'est pas à moi de le préciser.

- Le début des travaux était prévu pour 2024 : sur le site il est écrit 2025 et non 2024.

Mur du quartier du Preit : la reconstruction de ce mur devrait être faite par le voisin.

Mais entre temps c'est la Métropole qui a acquis ce terrain. Cela ne devrait pas tarder.

- Projet immobilier en face du cimetière : aspect sécuritaire en face de l'école. Câble électrique : on a déjà répondu

Ajout au procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 mars 2025

Proposition d'achat de parcelle

Une parcelle de 97 m², située à proximité du centre-ville, est proposée à l'achat pour un montant de 16 500 €. Son utilisation future serait une transformation en zone de détente végétalisée. La décision est adoptée à l'unanimité, les élus du groupe *Nouveau Souffle Madonenc* mettant en avant l'intérêt foncier de cette acquisition en plein centre du village.

Antenne relais SFR

Une demande initiale d'autorisation de simulation sur des parcelles communales avait été accordée. Cependant, des interrogations subsistent quant à l'absence de mutualisation de l'antenne, qui serait dédiée à un seul opérateur, et à son impact environnemental, notamment avec la création d'une piste d'accès. Une étude d'utilité a été réalisée par sondage téléphonique et par mail le 14 février, concluant que l'installation n'est pas nécessaire. Les élus du *Nouveau Souffle Madonenc* questionnent la logique de permettre ces démarches préliminaires pour finalement rejeter le projet. Le maire justifie cette démarche par la nécessité de rassembler tous les éléments avant de prendre une décision et précise que, dans le cadre du "New Deal", un autre opérateur pourrait s'implanter sans difficulté.

"Le maire a précisé que si l'antenne SFR devait être installée sur un terrain privé, il reconsidérerait la question."

Le projet est finalement rejeté à l'unanimité.

Questions diverses

Les problèmes d'infiltration d'eaux usées dans les locaux du *Cercle du Progrès* entraînent la fermeture temporaire de la structure, limitant la vie du village et affectant l'activité économique de l'épicerie attenante. Une fissure dans la colonne descendante des eaux usées a été constatée. Une entreprise interviendra le 4 mars après un nettoyage préalable. Le maire affirme que cette situation n'est pas liée aux travaux réalisés sur le logement situé au-dessus. Les élus du *Nouveau Souffle Madonenc* dénoncent cependant un manque d'anticipation et l'absence de vérification de l'état des évacuations d'eaux usées lors des rénovations des appartements communaux.

Concernant le poste de secrétaire de mairie, des interrogations sont soulevées sur les raisons des départs successifs de neuf secrétaires. Le maire évoque un manque de compétences des candidates précédentes, tandis que les élus du *Nouveau Souffle Madonenc* s'interrogent sur d'éventuels problèmes de management.

Sur la gestion des logements vacants et la sélection des locataires, la priorité est donnée aux habitants locaux. Toutefois, les élus du *Nouveau Souffle Madonenc* regrettent le manque de communication sur les logements disponibles, notamment un T2 resté vacant depuis juillet 2024, générant une perte estimée à 3 000 € pour la commune.

En matière de sécurité routière, le maire indique avoir ^{échange avec le} ~~convolé~~ un conducteur de Tesla pour excès de vitesse et d'autres personnes.

L'extension de l'école et l'intégration de 26 nouveaux élèves entre 2023 et 2025 sont également abordées. Une commission est prévue à la mi-mars au niveau du conseil départemental. Les discussions portent sur les solutions envisageables pour pallier ~~le~~ retard du projet, notamment en prévision de la rentrée 2025, qui verra une augmentation des effectifs scolaires.

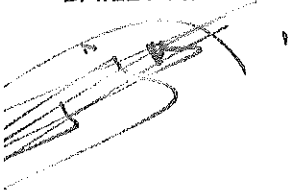
Le manque d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles par rapport aux communes voisines est mis en avant. Une réponse de l'Inspection académique est attendue. Les élus du *Nouveau Souffle Madonenc* rappellent l'absence de réglementation spécifique sur l'accueil des assistantes maternelles et insistent sur la nécessité d'une action proactive.

Des travaux sont en cours à l'angle de la route métropolitaine 815 et de l'avenue de la Tour en vue du carnaval du 29 mars 2026, avec une fin prévue dans quinze jours. Toutefois, un problème de sécurité est soulevé concernant un tableau électrique de chantier alimenté en permanence, avec des câbles traversant la route. Malgré plusieurs signalements, aucune action concrète n'a été engagée. Les élus du *Nouveau Souffle Madonenc* demandent au maire d'émettre une mise en demeure officielle dans le cadre de son pouvoir de police.

Le maire informe que des travaux sont prévus prochainement pour le mur effondré à l'entrée du Quartier du Preït.

Enfin, des questions sont soulevées sur le projet immobilier en face du cimetière, notamment en lien avec des problématiques de sécurité. Le maire met fin à la séance sans apporter de réponse factuelle.

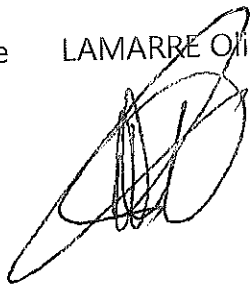
BAILET Nicolas



BAUDINO Catherine



LAMARRE Olivier



MADONNA Jérôme



BASILE Harley



GALLIANO Jean Claude



MAISSA Julien

par procuration

N. BAILET

